

Taxe d'apprentissage 2024 salaires 2023 Solde 13 % (ex-barème)

En versant la taxe d'apprentissage à notre MFR vous soutenez la formation professionnelle de nos jeunes et vous connaissez la destination de votre versement.

Nous comptons sur vous !

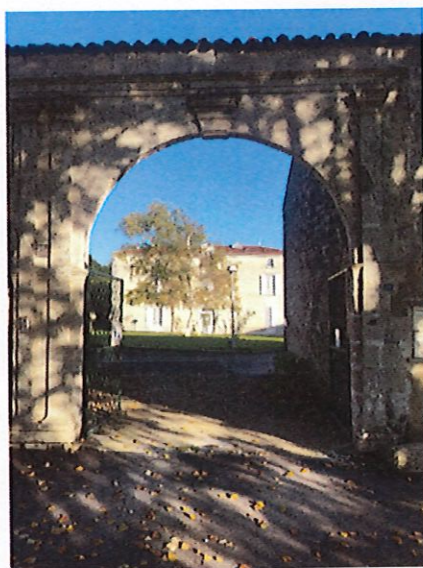
**ENSEMBLE, FAISONS DE NOS PROJETS
UNE REALITE POUR LA JEUNESSE
ET LES TERRITOIRES**

La collecte de la taxe interviendra via votre DSN en avril 2024.

Les MSA et/ou URSSAF reverseront les sommes collectées à la CDC (Caisse des dépôts)

Exemple de calcul :

100000 €
(masse salariale)
x 0.68%
(taux taxe)
x 13%
(solde taxe)
= 88.40 €



Comment verser ?

1. Rendez-vous sur la plateforme SoltéA
2. Affecter votre contribution à : **UAI St Denis du Pin : 0171290K**
3. La C.D.C (Caisse des Dépôts et Consignations) reversera aux établissements désignés.

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous accompagnerons dans cette démarche.

Les nouveautés 2023...

Le conseil d'administration et l'équipe pédagogique, au travers de la taxe d'apprentissage, mettent l'accueil, l'accompagnement et le suivi des jeunes et des familles au cœur de leur travail. Leur politique d'investissement est donc concentrée sur cet objectif, tant sur le plan pédagogique que sur la vie résidentielle. C'est ainsi que depuis cette rentrée des travaux d'aménagement ont été effectués :

- Peinture et carrelage de la salle TP,
- Toiture des bâtiments pédagogiques,
- Carrelage des sanitaires,
- Aménagement d'une succursale à St Jean d'Angély,
- 3 ordinateurs portables ...

